PROCES-VERBAL N° 6 DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY TENUE LE LUNDI 25 JUIN 2018 A 20H15

Monsieur Alain Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés: MM. Jean-Michel FAVRE et Serge MARTIN

Sont absents: MM. Philippe MARTIN, Fabrice MEYER et Cyril SCHMIED

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

A la demande de Mme Mireille Fitzé, auteure d'une motion, le Président soumet l'ordre du jour modifié suivant :

- 1. Appel
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal no 5 du 11 décembre 2017
- 4. Communications du bureau
- 5. Communications municipales
- 6. Gestion et comptes de l'exercice 2017 préavis municipal no 01-2018
- 7. Motion Mireille Fitzé
- 8. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2018-2019
- 9. Propositions individuelles
- 10. Divers

L'assemblée accepte la modification proposée.

3. Adoption du procès-verbal no 5 du 11 décembre 2017

Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

Néant.

5. Communications municipales

- M. Dominique Dafflon donne les informations suivantes :
- 1) Les citoyens vaudois ont accepté la Réforme cantonale sur l'imposition des entreprises (RIE III), qui entrera en vigueur au début 2019, alors que la population suisse a refusé la RIE III fédérale. Cette dernière prévoyait des compensations de la Confédération en faveur des communes et une augmentation des rendements fiscaux des personnes morales. Ce manque à gagner représente Fr. 50 mios pour les caisses des communes.

Certaines d'entre elles se verront obligées d'augmenter leur taux d'impôt (8 points pour St-Barthélemy). La « motion Mischler » présentée au Grand Conseil et le Comité de l'UCV demandent que la compensation financière de l'Etat de Vaud de Fr. 50 mios soit distribuée aux communes vaudoises. Les pourparlers sont en cours.

- 2) Suite à la demande du Conseil de réduire les frais relatifs aux places de sport, une réorganisation des personnes responsables a été entreprise. Les coûts vont baisser.
- 3) Le règlement concernant les primes de départ de la Municipalité n'est pas finalisé mais sera présenté prochainement.

Mme Vilma Pirello ajoute:

1) Les bâtiments de l'école et de la grande salle se trouvent en zone « d'intérêt général ». Par conséquent, ils sont réservés à cette utilisation et ne peuvent pas être loués. Seul un changement d'affectation de la zone permettra de modifier et d'utiliser les locaux à notre convenance. Le SDT approuve cette modification pour autant que la commune revoie son PGA et son RPGA. A cette occasion, un toilettage des zones sera entrepris. Dans un premier temps, le bureau Courdesse et Associés a été mandaté pour refaire le bilan des réserves à bâtir afin de déterminer la capacité d'accueil en habitants de la zone à bâtir en adéquation avec les possibilités maximales de développement allouées par le Canton.

Mme Pirello répond aux questions en précisant que la locataire actuelle ne sera pas mise à la porte et qu'une garderie privée ne peut occuper les locaux. Quant aux appartements protégés, ils sont soumis à de nombreux critères.

6. Gestion et comptes de l'exercice 2017 – préavis municipal no 01-2018

a) Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Gino Angelini.

La commission a analysé les documents mis à sa disposition et a obtenu les réponses à ses questions. Elle mentionne :

- que la capacité d'autofinancement est insuffisante mais qu'elle s'est améliorée ;
- que l'excédent des emprunts par rapport aux immobilisations indique que l'on a davantage amorti que remboursé ;
- que l'endettement net par habitant a diminué et demeure en dessous de la moyenne 2016 des communes vaudoises ;
- qu'elle encourage la Municipalité à réfléchir à des investissements à bon escient de façon à recevoir de la péréquation et non pas à la financer.

Elle propose d'approuver les comptes 2017.

b) Discussion

Le Président reprend les comptes par ordre administratif. Les chiffres ne font l'objet d'aucune remarque.

c) Décision

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 01/2018;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

7. Motion Mireille Fitzé

Mme Mireille Fitzé donne lecture de sa motion. Pour se rendre à Echallens à pied ou à vélo, il faut utiliser la route cantonale très fréquentée et dangereuse. D'autres itinéraires sont possibles mais peu praticables lorsqu'il a plu ou quand les herbes sont hautes. L'aménagement d'un chemin piétonnier dédié à la mobilité douce permettrait de joindre l'utile à l'agréable en y ajoutant la sécurité. Mme Fitzé demande que la proposition soit renvoyée à l'examen d'une commission.

La Municipalité n'émet pas de remarque particulière et respectera la décision du Conseil concernant le renvoi à une commission ou à la Municipalité.

Plus du cinquième des conseillers soutiennent la motion, celle-ci est renvoyée à l'examen d'une commission.

M. Stéphane Favre informe que dans le cadre du remaniement d'Assens, un chemin stabilisé est prévu depuis la bergerie de M. Victor Favre jusqu'au chemin bétonné Echallens-Assens.

8. Election du Président

Le Président poursuit volontiers son mandat. Il donne la parole au Vice-président, M. André Favre. Aucune autre proposition n'est formulée.

M. Alain Favre est élu par acclamations et avec remerciements.

Election du Vice-président

M. André Favre se représente également. Aucune autre proposition n'est avancée.

M. André Favre est élu par acclamations et avec remerciements.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé poursuivent leurs mandats de scrutatrices. Mmes Isabelle Roulin et Béatrice Leuenberger également en tant que suppléantes.

Le bureau 2018-2019 est élu par acclamations.

9. Propositions individuelles

Néant.

10. Divers

- M. André Favre demande :
- a) qui prendra les frais de remise en état du Chemin des Grands-Marais.

M. Victor Favre lui répond que des relevés ont été effectués avant les travaux de fouille pour la pose des collecteurs par l'entreprise Orllati. Cette dernière procédera à la réfection du chemin au terme du comblement de la décharge de matériaux d'excavation.

b) qui financerait la pose de protections contre le vent sur la terrasse de l'auberge.

M. Dafflon explique que tout investissement, rénovation ou autre est à la charge de la commune. Cela ressort d'un choix municipal d'il y a quelques années. Dans cette configuration, le nouveau gérant ne verse aucun pas-de-porte au cessionnaire du bail.

M. Bertrand Favre prévient que la grille des eaux claires située au pied du Château se bouche lors de fortes pluies.

M. Victor Favre lui répond que le collecteur est trop petit et qu'il n'arrive parfois pas à absorber le débit. S'agissant d'un collecteur de l'Etat de Vaud, la commune de peut rien faire.

Une discussion s'engage concernant le parcage des voitures aux abords du restaurant empêchant les véhicules agricoles de passer.

M. Jean-Marc Favre explique que le côté Est de la place est une route. C'est pour cette raison que des places de parc se trouvent au milieu de la place mais à l'extrémité de la parcelle du restaurant. Par conséquent, il n'est pas possible de modifier à notre convenance le marquage des places de parc.

M. Tonino Natale interroge sur les véhicules parqués à l'Ouest de la déchetterie, vers la benne des sacs taxés.

M. Jean-Marc Favre va se renseigner.

M. Gino Angelini demande à ce qu'il y ait de l'eau à la déchetterie.

Bien que la demande ne fasse pas l'unanimité, M. Jean-Marc Favre étudiera les possibilités et les exigences en matière de récupération de l'eau usée.

M. Pierre-Alain Dévaud estime qu'il faudrait étudier l'opportunité d'une fusion avec Assens et Bioley-Orjulaz.

M. Dafflon précise qu'Assens n'a rien proposé aux communes avoisinantes. Il redoute les termes que prendrait la convention de fusion mais s'engage à prendre contact avec le syndic d'Assens.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h20.

Le Président :

A. Favre

Conseil Commune

La Secrétaire :

Y. Morier

- 4 -